

DEUXIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

TROISIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

QUATRIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

CINQUIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

SIXIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

SEPTIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

HUITIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

NEUVIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

ONZIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

DOUZIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

TREIZIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

QUATORZIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

QUINZIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

SEIZIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

DIX-SEPTIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

DIX-HUITIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

DIX-NEUVIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

VINGTIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

VINGT-TROISIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

VINGT-SIXIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

VINGT-HUITIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Fait à

Le

(Signature)

NOTE IMPORTANTE :

Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution concernée.

L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une même résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.

Le présent formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à la Société la veille de la réunion de l'Assemblée, soit le 11 juin 2020 à 15 heures au plus tard.

En aucun cas, l'actionnaire ne peut retourner à la société à la fois le présent formulaire et la formule de procuration.